

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 24 novembre 2017

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Isabelle SAUTREAU à Véronique REISER

Gilbert HENRY à Régis MARTIN

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire : Véronique REISER

**OBJET : ACOUSITION FONCIÈRE D'UNE PARCELLE
POUR LA RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON
/ 509 M² A DÉTACHER DE LA PARCELLE AP 347**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose.

Dans le cadre des travaux sis à l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10 destinés à sécuriser l'accès des piétons aux transports en commun, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 509 m² à détacher de la parcelle AP 347 appartenant à :

- Monsieur BARIOHAY Bruno
- Madame GASTALDI Mélanie
- Monsieur ROUX Julien
- Madame BUI Julie

Les propriétaires sont disposés à céder cette parcelle située en zone U du Plan local d'urbanisme au prix de 15 000 €.

Il est en outre précisé qu'en tréfonds de cette parcelle transitent des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

15 voix pour
voix contre
abstention (s)

DELIBERATION

DÉCIDE l'acquisition de 509 m² à détacher de la parcelle AP 347 appartenant à :

- Monsieur BARIOHAY Bruno
- Madame GASTALDI Mélanie
- Monsieur ROUX Julien
- Madame BUI Julie

Au prix de 15 000 €.

DIT que les frais de géomètre et de notaire afférents seront supportés par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Le Maire,
Régis MARTIN